



## Fiche individuelle d'inscription PSE 2



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

N° de tel :

Adresse email :

@

Date d'obtention formation initiale PSE 1( ou AFCPSAM ) + photocopie:

Date dernière formation continue annuelle + photocopie :

N° de licence ( si déjà adhérent FFSS ) :

Lieu de la formation : Il sera précisé lors de la convocation

Dates et Horaires de la formation : (cocher la formation choisie)

PSE2 n°1 :03/02/12 : 19h à 22h,

04, 05, 11, 12/02/12 :08h30 à 12h30 et 13h30 à 19h

PSE2 n°2 :04/05/2012 : 19h à 22h

05, 06, 12, 13/05/12 :08h30 à 12h30 et 13h30 à 19h

Tarifs de la formation ( chèques établis à l'ordre de ALASCA )

**220 € (formation)+12.50€(mémo) pour les adhérents inscrits école sauvetage côtier ou dans un cursus de formation type BNSSA**

**250 € (formation)+12.50€(mémo) pour les non adhérents**

Ce tarif comprend :la formation du référentiel National de compétences de sécurité Civile Premiers Secours de Niveau 2 ( durée environ 35 h 00 )

Ce tarif ne comprend pas : l'hébergement, la restauration

Fournir : **1 enveloppe lettre suivie 100g prioritaire ( la Poste )** à mon nom et adresse afin de recevoir mon Certificat de Compétence + photocopie de la carte d'identité + 1 photo d'identité

## **ANNULATION DU STAGE :**

### **à l'initiative du candidat :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'association .

- entre le 30<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jours avant le début du stage :

Il sera retenu 50 % du prix du stage

- entre le 7<sup>ème</sup> et le début du stage :

L'intégralité de la somme restera due

### **à l'initiative de l'association :**

En cas d'annulation du stage, les sommes versées seront remboursées aux candidats à l'exception de 50 € de frais de dossier.

## **INTERRUPTION DE STAGE :**

### **à l'initiative du candidat :**

Il n'y a aucun remboursement possible

### **à l'initiative de l'association :**

Tout stagiaire manquant aux principes de bonne conduite et pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation et par conséquent à ses camarades sera renvoyé sur le champ et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

L'association S.L.S. ALASCA, se réserve le droit d'annuler le stage pour des raisons suivantes :  
Manque d'effectif, force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements nautiques.

Cette annulation entraînant le remboursement intégral du stage.

## **Date et Signature**

**S.L.S. ALASCA**  
**64 Av du Bourgaillh 33600 Pessac**  
**tel : 06 23 46 00 35**